

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 21 avril 2021

N° 34

Objet : Candidature à l'Appel à Projets de l'Agence de l'eau : « Marathon de la biodiversité »

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'avril à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 13 du mois d'avril 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel (excepté aux rapports n°4, 5, 19, 25), BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté aux rapports n° 4, 5, 6, 8, 19, 25, 26), CROZALS Florent (à partir du rapport n° 5 – excepté au rapport n° 16), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain (à partir du rapport n° 2), FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille (excepté au rapport n° 5), ISOARDI Delphine, JOUVES Marc (à partir du rapport n° 3), KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (excepté aux rapports n° 12 et 13), POSTEL Chrystelle (jusqu'au rapport n° 4), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas (excepté rapports n° 17, 18, 19), UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (excepté aux rapports n°4, 5, 25, 26)
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine (jusqu'au rapport n° 34)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
MOULARD Damien a donné pouvoir à ISNARD AUBERT Laurence

Etaient excusés :

AUDRAN Michel	BOURJAC Jean Marie
AUZET Guy	CHALVET Gilles
BALIQUE François	COMTE Jean Paul
BARDIN Chantal	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Nathalie
BAUDOUI Marie Anne	REYNAUD Patrice,
BELMONTE Sylvie	REBOUL Childéric
BERTRAND Philippe	SEVENIER Jean

REÇU EN PRÉFECTURE
Le 29/04/2021

Application agréée: F.foinaire.com

99_DE-004-200067437-20210421-34_21042021

Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :

Contexte

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse lance un appel à projet à l'attention des collectivités et EPCI, intitulé « Marathon de la biodiversité ». Il s'agit d'une opération d'envergure qui vise à restaurer ou à créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour objectif la plantation de 42 km de haies et la création de 42 mares.

La SAFER 04 sollicite PAA pour s'engager dans cet appel à projet. L'échelle de l'agglomération paraît pertinente au regard des différentes unités paysagères qui composent le territoire. Il existe un potentiel agro paysager pour y répondre favorablement d'autant qu'il correspond aux objectifs d'adaptation au changement climatique dans le cadre du PCAET et en particulier l'action n°47 : *Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs sur la conservation et la gestion de la biodiversité*. Par ailleurs l'opération s'inscrit dans la continuité d'un autre appel à projet dans lequel s'est positionné il y a un an l'Unesco Géoparc de haute Provence et qui concerne « les travaux de restauration des milieux et de corridors écologiques ».

Contenu de l'opération

Ce plan sur 4 ans consiste à créer ou recréer un maillage de haies et de mares favorables au retour de la biodiversité. Ce type de milieux est non seulement favorable à tout un cortège d'animaux (insectes, oiseaux, chauves-souris, amphibiens...) mais il contribue à améliorer la qualité des sols des parcelles agricoles tout en contribuant à limiter les effets d'érosion et les risques d'inondation.

Trois bassins sont identifiés :

1. la vallée de la Blanche à travers son réseau bocager en pointillé avec un enjeu trame turquoise
2. la basse Bléone et la moyenne Durance et son contexte agricole de grandes cultures
3. la vallée de l'Asse

En partenariat avec la SAFER, le conservatoire d'Espaces Naturels de PACA et la Chambre d'Agriculture, il s'agit donc dans un premier temps d'identifier :

- les communes et/ou attributaires qui accepteraient de s'engager dans ce plan. Un des prérequis essentiels à cet engagement est la garantie par l'attributaire d'entretenir les haies plantées sur le long terme
- les partenaires techniques prêts à s'engager
- les fournisseurs et opérateurs (pépiniéristes...)

Le rôle de la SAFER : construit le cadre et incite les attributaires (agriculteurs ou autres) à s'engager sur la base du volontariat en leur fournissant l'environnement technique et financier pour replanter. Contexte parcellaire, objectifs du propriétaire. A noter qu'indépendamment d'une rétrocession de la SAFER (2000 hectares sur PAA), une animation en direction des agriculteurs déjà installés est prévue pour qu'ils plantent des haies sur les secteurs identifiés comme prioritaires dans la future stratégie.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2021

Application agricole F. legal@e-corn

99_DE-004-200067437-20210421-34_21042021

Le rôle du Conservatoire des Espaces Naturels : co-maîtrise d'ouvrage avec PAA (co élaboration de la stratégie), expertise corridor écologiques (trame verte et turquoise), interface avec les attributaires, accompagnement scientifique, étude de contractualisation à travers des O.R.E. (Obligation réelle environnementale).

Le rôle de la Chambre d'agriculture : diagnostic et animation auprès des agriculteurs, suivi et évaluation de l'opération sur le volet agricole.

Le rôle de PAA : coordination générale de l'opération, portage politique auprès des élus communaux, des agriculteurs, suivi de l'opération et valorisation à travers le PCAET et le SCOT. Dans un second temps, en année N2 et N3, PAA fera l'acquisition de plants destinés à la création de haies sur la base d'un objectif de 10 km de haies à planter en 4 ans. Ces plants rigoureusement sélectionnés (d'origine locale et non envahissants) seront distribués aux attributaires (agriculteurs, communes...), lesquels s'engageront à travers une convention à participer financièrement à l'achat à hauteur de 10 %.

Le Groupe régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (GR CIVAM), interviendra sur la partie formation et accompagnement sur les plantations.

Plan de financement pluriannuel (4 ans)

Le financement est assuré par l'Agence de l'eau à hauteur de 70 %). Sur le volet fonctionnement, la part d'autofinancement à hauteur de 14 % s'élève à 17 391 € soit 4 348 €/an. Sur le volet investissement, la part d'autofinancement à hauteur de 20 % s'élève à 24 000 € soit 6 000 €/an.

PHASES	DEPENSES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT	
Diagnostic, outils fonciers	55 000 €	Agence de l'Eau	86 835 € (70%)
Animation agriculteurs	10 960 €	CEN PACA	9 924 € (8 %)
Formation	7 940 €	SAFER	3 000 € (2 %)
Expertise plantations	24 150 €	Autofinancement	17 391 € (14 %)
Suivi, évaluation	7 000 €	Chambre d'agriculture	2 500 € (2%)
Pilotage, gestion du projet	15 000 €		
Communication	4 000 €	GR CIVAM	4 400 € (4%)
TOTAL	124 050 €	124 050 €	
	DEPENSES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENT	
Achat plantations	120 000 € (12 000 €/km) x 10 km	Agence de l'eau	84 000 € (70%)
		PAA	24 000 € (20%)
		Attributaires	12 000 € (10 %)
TOTAL	120 000 €	120 000 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2021

Application agréée E-justice.com

99_DE-004-20067437-20210421-34_21042021

Il vous est proposé,

- D'approuver le plan de financement proposé
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'Appel à projet.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2021

Application agréée : e-legal-bo.com

99_DE-004-200057437-20210421-34_21042021